



Interets reclames par un huissier

Par **KALOO**, le **23/11/2010** à **15:40**

Bonjour,

Suite au non remboursement d'un crédit à la consommation de 4500 euros que j'ai cessé de rembourser suite à des problèmes familiaux, un huissier m'a contacté il y a 20 mois pour régler cette affaire. Ce dernier me réclame la somme de 4200 auxquels viennent s'ajouter des frais d'huissiers, jusqu'ici assez logique !! mais également 4800 euros d'intérêt !! Je souhaiterais savoir si je suis réellement redevable de ces intérêts. Merci d'avance pour votre réponse

Par **amajuris**, le **23/11/2010** à **17:39**

bjr,

L'huissier agit-il avec un titre exécutoire c'est à dire un jugement qui précise les sommes dues ou amiablement ?

Bien entendu dans le cas de dettes, les intérêts continuent à augmenter et viennent s'ajouter au nominal de la dette. donc plus vous attendez et plus les intérêts donc votre dette augmente.

cdt

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **01:28**

S'il n'agit pas via un jugement : de quand date le dernier versement que vous avez fait pour rembourser le prêt ?